



Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 11 mars 2024 portant nomination de correcteur de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée correctrice de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2024 pour l'accès au corps de secrétaire administratif de classe normale des ministres chargés des affaires sociales :

Madame Emmanuelle BUREL

Attachée principale d'administration de l'État,
Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Nouvelle-
Aquitaine, Cheffe du service d'appui au pilotage.

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2024

Pour la ministre du travail, de la santé et des
solidarités,
Par délégation,

Faustine GOMAND
Cheffe du bureau des concours, du recrutement
et de la GPEC

